

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 4 septembre 2020 sous la présidence de Monsieur Patrick LAMBILLIOTTE, Maire.

Programme de Voirie 2020. – Au vu des résultats de la consultation d'entreprises le Conseil Municipal décide de confier à la société EUROVIA la réalisation du programme de réfection de voirie 2020 qui portera sur la V.C. 104 (Le Grand-Plessis et Les Loges du Grand-Plessis) et la V.C. 207 (Le Mont-Chien).

Rapports annuels des services Eau et Assainissement. – Le Conseil approuve les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement qui lui sont présentés au titre de l'année 2019 par Jean-Pierre NICOLET, 1^{er} Adjoint.

Décision modificative budgétaire. – Les résultats de la régie de transport scolaire (38 235,03 € en fonctionnement et 16 388,48 € en investissement) et ceux de l'Association Syndicale de Drainage de ST-AOUT (637,98 € en fonctionnement), seront intégrés au budget général de la collectivité par décision modificative approuvée par le Conseil Municipal. De même une autre décision modificative est prise pour régulariser une erreur de 270 € consécutive à une inversion de chiffres lors de la saisie informatique du report du résultat de la section de fonctionnement.

Location des logements de l'ancienne Poste. – Le Conseil Municipal fixe à 450 € et 400 € le loyer mensuel de chacun des 2 logements réalisés dans l'ancienne Poste.

Remplacement du véhicule du Service de l'Eau. – Après examen détaillé des offres des constructeurs RENAULT, NISSAN et CITROEN, présentée par Jean BREMAUD, 3^{ème} Adjoint, le Conseil Municipal décide d'opter pour un véhicule électrique proposé par la firme NISSAN pour un montant T.T.C. de 26 300 €.

Nomination d'un délégué. – Monsieur Patrick LAMBILLIOTTE, Maire est désigné en qualité de délégué pour représenter la Commune à l'Agence Technique Départementale 36, Etablissement Public Administratif créé par le Département en matière de voirie.

Dénomination des voies communales. – Le Conseil Municipal approuve la dénomination proposée des diverses routes communales qui permettra d'identifier clairement les adresses des immeubles des hameaux et lieux-dits et de procéder à leur numérotation.

Communications diverses. – La Salle des Fêtes sera indisponible à compter du 1^{er} novembre et durant toute la durée des importants travaux d'isolation et de réaménagement qui y sont prévus ; un groupe de travail est constitué au sein du Conseil pour préparer le montage du dossier de subvention à présenter au Département au titre du Fonds d'Action Rurale ; composition est donnée au Conseil Municipal de la nouvelle Commission Communale des Impôts qui vient d'être nommée par le Directeur Départemental des Services Fiscaux ; François ROBIN sera chargé par délégation de fonction du Maire d'assurer le suivi des travaux d'entretien dans la commune.
